



La visite de mi-carrière

Inclus dans l'offre socle

PRÉVENTION
de la
DÉSINSERTION
PROFESSION-
NELLE

La visite de mi-carrière, pour quoi faire ?

Faire bénéficier

le travailleur, entre sa 43^{ème} et sa 45^{ème} année, d'un temps d'échange personnalisé avec un **professionnel de la santé** au travail sur son état de santé et son poste de travail, afin de favori-ser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé.

Évaluer

les éventuels risques de **désinsertion professionnelle**, en prenant en compte l'évolution prévisible de ses capacités en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé.

Sensibiliser

le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

Qui est concerné par la visite de mi-carrière ?

Tout travailleur, entre ses 43 et 45 ans, ou a une échéance déterminée par accord de branche.

La visite de mi-carrière, comment ça se passe ?

Un examen médical entre 43 et 45 ans

Il appartient à l'employeur de solliciter le rendez-vous. Elle peut également être demandée par le salarié. Cet examen médical peut être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale, lorsque le travailleur doit être examiné par le médecin du travail durant cette période. L'infirmier en santé au travail peut aussi intervenir en recueillant des informations en amont de la visite.

Quand l'examen est assuré par l'infirmier, celui-ci réoriente le travailleur vers le médecin du travail si nécessaire, et notamment en vue d'un éventuel aménagement de poste.

Des mesures adaptées

Le médecin du travail peut proposer en cas de besoin, par écrit et après échange avec le travailleur et l'employeur, des mesures adaptées : aménagement du poste de travail, aménagement du temps de travail, etc. À la demande du travailleur concerné, le référent handicap quand il existe, participe à ces échanges (légalement, ce dernier doit être désigné dans toute entreprise d'au moins 250 salariés) ; il est alors tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître.

Pour plus d'informations sur la visite de mi-carrière, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.



La visite de mi-carrière

Inclus dans l'offre socle

Nos centres médicaux

Votre service de prévention et santé au travail
des équipes et des moyens près de chez vous



Amiens –Siège Social

77 rue Debaussaux / Quai Charles Tellier
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00

Amiens Métropole

Espace Industriel Nord
68 rue de Poulainville
80080 AMIENS
Tél : 03 22 44 11 94

Boves

Cité des Métiers – RD 935
Boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES
Tél : 03 2 47 01 40

Dury

Chemin rural de la Croix
Blanche
Centre Oasis – Bât les Tulpiers
80480 DURY
Tél : 03 22 47 84 70

Somme Nord-Est

Péronne
19 rue Saint-Jean – BP 10202
80205 PERONNE CEDEX
Tél : 03 22 84 19 40

Albert

2 rue d'Aveluy – BP 40049
80302 ALBERT CEDEX
Tél : 03 22 75 21 55

Chaulnes

46 rue Aristide Briand
80320 CHAULNES
Tél : 03 22 83 97 58

Corbie

Centre Hospitalier
Rue Gambetta
80800 CORBIE
Tél : 03 22 96 87 97

Somme Sud-Est

Roye

3 rue de Montdidier – BP
30024
80700 ROYE
Tél : 03 22 87 07 86

Ham

11 rue du Grenier à Sel
80400 HAM
Tél : 03 23 81 11 81

Moreuil

37 rue du 8 août 1918
80110 MOREUIL
Tél : 03 22 54 08 31

Nesle

28 rue de la Vierge
80190 NESLE
Tél : 03 22 88 37 40

Somme Ouest

Abbeville

Rue Ventôse
ZAC des Deux Vallées
80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 04 45

Beaucamps-le-Vieux

Centre Social
Secrétariat assuré par le centre
de Dury
10 rue Pierre Gaudefroy
80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX

Somme Nord

Doullens

13 boulevard Ernest Dehée
80600 DOULLENS
Tél : 03 22 77 29 68

Flixecourt

Centre Médical
Secrétariat assuré par le siège
Rue de la Calèche
80420 FLIXECOURT
Tél : 03 22 54 58 00